

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

\*\*\*\*\*

Séance du 11 décembre 2023  
Délibération n° 2023/49

Le onze décembre deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur SOUSSIN Jean-Michel, en séance ordinaire

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 Pour : 14 Contre : 1 Abstention : 0 Quorum : 8	<b>Présents :</b> SOUSSIN Jean-Michel, NICOLAS Emmanuel, TRAIN Francis, DROUET Ludovic, RUAUD Natacha, SANTOLINI Benoît, JAUNAS Florent, PROUST Nicolas, GIMONNEAU Linda, DUPONT Anny-Claude, DE BADEREAU DE SAINT MARTIN Patrick, MELLIER Dominique, OURIQUES DES OLIVEIRA Magnolia, GUILLOT Annie  <b>Absents :</b> HURTAUD Christa (excusée - pouvoir DE BADEREAU DE SAINT MARTIN Patrick)
--	---

<b>Secrétaire de séance :</b> DUPONT Anny-Claude	<b>Séance ouverte à :</b> 20h30
<b>Auteur de l'acte :</b> SOUSSIN Jean-Michel	<b>Télétransmission en Préfecture le :</b> 14 DEC. 2023
<b>Convocation envoyée le :</b> 5 décembre 2023	<b>AR Préfecture :</b> 017-211701743-20231211-2023_49-DE
<b>Affichage de la convocation le :</b> 5 décembre 2023	<b>Date de publication sur le site internet :</b> 18 décembre 2023

\*\*\*\*\*

## **Objet : Création d'un terrain multisports et demandes de subventions**

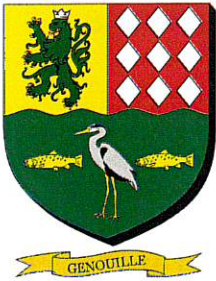
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un plateau multisports. Il s'agit d'un équipement pédagogique et sportif très complet.

Ce terrain multisports va permettre de pratiquer des activités éducatives et sera ouvert à tous, enfants, parents ainsi qu'aux élèves de l'école.

Cet équipement sera installé à la place de l'ancien terrain de basket à proximité du terrain de football.

Il présente les devis reçus :

Société	Dimension	Prix HT	Prix TTC
CASAL SPORT	20 m X 10 m	34 035,00 € HT	40 842,00 € TTC
CASAL SPORT	24 m X 12 m	38 930,00 € HT	46 716,00 € TTC
AGORA COLLECTIVITES	26 m X 12 m	39 690,00 € HT	47 628,00 € TTC
KUBE AMENAGEMENT	22 m X 13 m	49 575,00 € HT	59 490,00 € TTC



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

\*\*\*\*\*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 1 voix CONTRE et 14 voix POUR :**

- VALIDE le projet de création d'un plateau multisports, sous réserve de l'obtention des subventions
- ACCEPTE le devis de l'entreprise AGORA COLLECTIVITES d'un montant de 39 690 € HT soit 47 628,00 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, dans le cadre des équipements sportifs
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2024
- ADOPTE le plan de financement suivant :
  - Subvention Département sollicitée 25 % : 9 922,50 €
  - Subvention DETR sollicitée 40 % : 15 876,00 €
  - Fonds propre 35 % : 13 891,50 €
- DECIDE d'inscrire cette dépense au budget 2024
- AUTORISE Monsieur le Maire, à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme :

**Le Maire,  
Jean-Michel SOUSSIN**



**La secrétaire de séance,  
Anny-Claude DUPONT**

### **Délais et voies de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.*